



Bovins laitiers

La biosécurité sur les fermes laitières, une affaire de gros bon sens...



Par : Alain Fournier, agronome, M.Sc.
Conseiller en productions laitière et bovine
MAPAQ, Direction générale des affaires régionales

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Pour commentaires : alain.fournier@agr.gouv.qc.ca

En collaboration avec :

Rodrigue Martin, agronome
rodrigue.martin@agr.gouv.qc.ca

Conseiller en production laitière
MAPAQ, Direction des services technologiques
<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Produit le 11 mars 2002

La biosécurité sur une ferme laitière réfère aux mesures mises en place par les exploitants, leur famille et les différents intervenants (employés, inséminateurs, contrôleurs laitiers, vendeurs, conseillers du MAPAQ, autres producteurs, etc.) afin de garder les agents porteurs de maladies hors de leur troupeau. Ces vecteurs de contamination (virus, bactéries, champignons et protozoaires) sont parfois présents dans le troupeau mais en quantité insuffisante pour entraîner le développement de la maladie ou sont de souches qui ont déjà fait l'objet d'une réponse immunitaire du troupeau. Les normes de biosécurité permettent de réduire l'entrée d'un nouveau vecteur de contamination inconnu au troupeau ou la propagation des agents pathogènes présents dans le troupeau. Les nutriments (énergie, protéines, minéraux et vitamines) dépensés par l'animal pour se défendre contre ces pathogènes, limitent la production laitière et affectent éventuellement la santé du troupeau. Il ne faudrait pas perdre de vue que la biosécurité représente une des pièces du puzzle et que l'éleveur doit aussi minimiser les différents stress subis par la vache par une bonne gestion (propreté, disposition et grandeur des stalles, ventilation adéquate, alimentation péripartum rigoureuse, etc.).

Un système de biosécurité inclut trois composantes soit, l'isolation, le contrôle de la circulation des animaux et des personnes et la désinfection. Voici quelques questions

auxquelles il faut tenter de répondre lorsque l'on essaie d'implanter un système de biosécurité sur son entreprise :

1. Avez-vous fait l'achat d'animaux dans les dernières années ou faites-vous élever des animaux de remplacement chez d'autres éleveurs? Si oui, utilisez-vous une quarantaine pour ces animaux ?

La principale source de contamination des troupeaux laitiers provient des animaux que l'on achète ou des taureaux que l'on fait élever chez d'autres éleveurs. On doit isoler les animaux achetés pour un minimum de deux semaines (préférablement 1 mois) dans un local prévu à cet effet. Cette opération d'isolement est généralement plus facile à réaliser pour des animaux de remplacement que pour des vaches, mais demeure tout aussi importante. Si aucun local n'est disponible, isoler l'animal dans une stalle qui ne permet pas de contact avec les autres animaux, près d'une sortie d'air pour permettre aux éventuels microbes d'être expulsés rapidement de l'étable. De plus, les vaches achetées devraient toujours être traitées en dernier.

Durant la période de quarantaine, effectuer les tests sanguins recommandés par votre vétérinaire et les cultures bactériennes de lait pour détecter d'éventuels microbes. Procéder à la vaccination et à la vermifugation de l'animal selon les recommandations de votre praticien. Ne pas introduire l'animal avec le reste du troupeau avant d'avoir reçu les résultats des tests. Un animal malade ou démontrant des signes de maladies devrait être isolé dans un parc spécifiquement conçu à cet usage. On devrait toujours s'enquérir auprès du vendeur, avant l'achat de bétail, du statut sanitaire de son troupeau et de l'animal acheté (fiche de santé de l'animal, comptage leucocytaire, programme de vaccination, etc.). Tout bon vendeur devrait mentionner dans sa publicité cette information et mettre à la disposition d'éventuels acheteurs de la documentation démontrant ses dires. Ne pas oublier qu'une exposition agricole peut représenter un lieu important de contamination et qu'une certaine forme de quarantaine peut constituer une sécurité pour votre élevage.

2. Les visiteurs doivent-ils désinfecter leurs bottes avant d'entrer ou de sortir de votre étable?

Le fumier est l'un des meilleurs véhicules pour transporter les agents pathogènes de la plupart des maladies. L'usage de bottes de plastique ou le nettoyage et la désinfection des bottes de caoutchouc avant ou après l'entrée dans l'étable est un moyen efficace de réduire ce facteur de risque. Il est nécessaire d'éliminer cette source de contamination en informant les visiteurs de vos normes de biosécurité et de voir à ce qu'elles soient respectées. Les fluides de l'animal sont la deuxième source de contamination en importance après le fumier. Refusez l'accès de l'entreprise aux visiteurs dont les vêtements sont contaminés. De plus, la contamination des vêtements lors de la visite de l'entreprise nécessite leur changement avant de quitter les lieux de l'entreprise. C'est un bon moyen pour éduquer vos visiteurs. Prévoir des bottes de plastique et possiblement des bleus de travail pour d'éventuels visiteurs qui n'ont pas pris la peine de se prémunir de ces accessoires. On ne devrait pas permettre l'accès aux parcs de vêlage ou à la pouponnière qui sont des lieux à haut risque de contamination. Ne pas permettre au transporteur d'animaux vivants (vente pour la réforme ou pour la reproduction) d'entrer dans l'étable. Conduire plutôt l'animal vous-même au lieu d'embarquement. Toutes ces précautions démontrent votre professionnalisme face à d'éventuels acheteurs de bétails.

3. Les professionnels impliqués dans le taillage des onglets des vaches ou de la tonte des génisses ou vaches nettoient-ils leurs instruments entre chaque entreprise ?

4. Utilisez-vous une nouvelle aiguille entre chaque bête lors des injections ?

5. Les équipements (scalpels, appareil pour écorner, chaudières pour les veaux, etc.) sont-ils désinfectés entre chaque animal ?

6. Le parc de vêlage est-il le même que celui utilisé pour les animaux malades ?

7. De quelles façons sont éliminés les avortons ?

Les abortons constituent une source de propagation de plusieurs maladies et devraient être détruits. De plus, n'oubliez pas que les animaux morts devraient être localisés à un endroit précis hors de l'étable afin d'éviter la contamination des animaux sains.

8. Le parc de vêlage est-il nettoyé régulièrement ?

9. Les huches à veaux sont-elles nettoyées et désinfectées et localisées après chaque sevrage ?

10. Est-ce qu'il y a d'autres animaux en contact avec vos bovins (ex. : chiens et rongeurs, oiseaux) ?

Le chien peut être un agent de contamination pour néospora et les rongeurs peuvent véhiculer la rage, la leptospirose et la salmonellose, et infecter le bétail. Un programme de contrôle des rongeurs, oiseaux et insectes ainsi que le maintien de la propreté des lieux permettent de rendre l'entreprise moins intéressante pour ces bestioles.

11. Les veaux ont-ils un contact avec les animaux adultes ? Il y a risques importants de contamination entre les adultes et les jeunes animaux au cours des 6 premiers mois de vie du veau. C'est pour cette raison que la séparation rapide (3 à 4 heures après la naissance) du jeune veau d'avec sa mère évite sa contamination. La propreté de la parturiente ainsi que sa localisation dans un lieu propre et isolé des autres animaux au moment du vêlage est essentielle. Une attention particulière doit aussi être accordée aux vaches durant leur phase péripartum (3 semaines avant et après le vêlage) en raison de la faiblesse de leur système immunitaire au cours de cette période.

Un programme de biosécurité n'est pas si compliqué que cela. Des normes claires, précises et appliquées se fondent rapidement à la routine de l'entreprise. En plus de représenter une marque de commerce et de confiance pour les éventuels acheteurs, ces normes permettent de limiter l'introduction d'agents porteurs de la maladie ou la prolifération des microbes déjà présents dans l'entreprise. L'absence de règles à ce niveau expose l'éleveur à d'éventuels problèmes. C'est comme jouer à la roulette russe...

Bibliographie :

Fournier, A. 2002. Mesures minimales de biosécurité lors de la visite de fermes bovines.

<http://www.agrireseau.qc.ca/bovinslaitiers/rechercheview.asp>

Sockett, D. C. 2001. New challenge give new meaning to biosecurity. Hoard's Dairyman.

August 10, 2001.

Tylutki, T. 1997. Biosecurity on dairy farms. Cornell dairy extension.

<http://www.anisci.cornell.edu/anisci.html>

Whittier, W. D. 2002. Biosecurity Issues for Virginia Cattle Operations: Preventing a Disease Outbreak. Virginia Cooperative Extension.

http://www.ext.vt.edu/news/periodicals/livestock/aps-02_03/aps-078.html